



ARRETE N° RH-2024-376
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Maire de Houdain,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu l'arrêté municipal n° RH-2021-541 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1. PIERROT Delphine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.07.2024

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

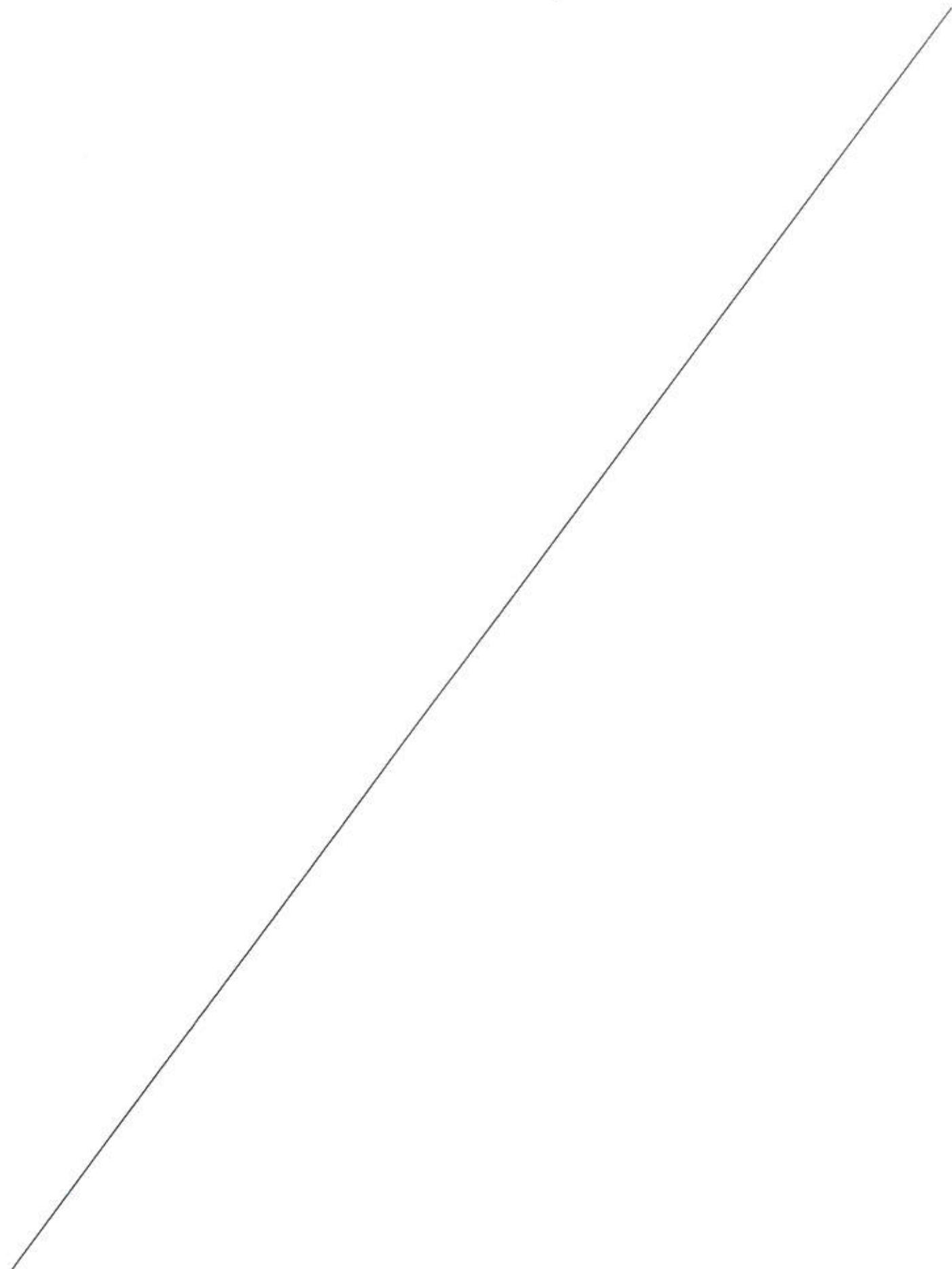
- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Houdain, le 15 mai 2024,
Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le

Signature de l'agent :





Direction
des Patrimoine et
des Médias
Département de la culture



Société royale
de l'Université de Colombie
Britannique
fondée en 1912